

LA LETTRE D'INFORMATION

Mars 2020

Mairie – Elections

Résultats des Elections Municipales

L'ensemble du Conseil a été élu au premier tour, le 15 mars dernier, à savoir :

- Davison Faye
- Fraissard Christophe
- Fraissard Jean Claude
- Gaide Stéphane
- Gaide Thierry
- Gaidet Sébastien
- Gaidet Thibault
- Garandel Catherine
- Hanicotte Laurent
- Maître Dominique
- Maître Grégory
- Maître Jean Pierre
- Maze Pierre
- Vignes Thierry
- Villiod Odile



Vous avez été 414 votants pour 401 bulletins exprimés sur un total de 619 inscrits sur la liste électorale.

En raison du confinement imposé par la crise sanitaire du COVID 19, le premier conseil municipal n'a pu se réunir pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Aussi, le gouvernement a indiqué que le Maire et Les Adjointes sortants seront maintenus dans leur fonctions jusqu'au 15 mai prochain, à savoir: Jean Claude Fraissard, Maire ; Arlette Noir, Adjointe à l'Urbanisme ; Thierry Gaide, Adjoint aux Travaux et à l'Agriculture ; Laurent Hanicotte, adjoint aux Sports et au Tourisme, Jean Pierre Maître, Adjoint aux Finances.

Mairie – Direction

COVID 19 – Centre de Consultation

Depuis ce lundi 23 mars, un centre de consultation dédié au COVID 19 a été ouvert, salle Galaxy à Bourg-Saint-Maurice (ancien Cinéma).

Sur les territoires des Versants d'Aime et de Haute Tarentaise, les médecins généralistes se sont organisés pour accueillir dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire tous les patients suspects de COVID.

Dans tous les cas, téléphonez d'abord à votre médecin traitant. Si vous n'en avez pas ou s'il n'est pas disponible, vous pouvez joindre la Cellule COVID du territoire au 04 79 07 73 46 qui vous orientera soit vers une téléconsultation soit vers une consultation au centre dédié (accessible seulement sur rendez-vous).

Numéro de téléphone et centre accessible 7 jours sur 7, de 9h à 12h et de 15h à 18h



sur RDV uniquement **04 79 07 73 46**

Mairie – Direction

Interdiction des activités de montagne

Par arrêté, Monsieur le Préfet de la Savoie interdit les activités extérieures de montagne par décret en date du vendredi 20 mars.

"Nous ne pouvons plus nous permettre de faire des secours en montagne et d'avoir des personnes blessées à l'hôpital. Il faut que nous fassions preuve d'une discipline collective" explique Louis Laugier, Préfet de la Savoie.

Les forces de police et de gendarmerie ainsi que les maires des communes concernées sont chargés de son application. Son non respect est passible des sanctions prévues au décret 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population (amende de 4ème classe -135 €).

<http://www.savoie.gouv.fr/Actualites/Interdiction-d-acces-aux-parcs-et-aires-de-loisirs-aux-rives-des-lacs-et-des-activites-en-montagne>



SAUVEZ
des
VIES

RESTEZ
CHEZ VOUS

Mairie – Service à la Population

Pour votre information en instantané
Téléchargez gratuitement ILLIWAP
puis sélectionnez "Montvalezan-La Rosière"



Mairie – Urbanisme

Information - Procédure de consultation par voie électronique

RAPPEL

Un dossier de demande de défrichement déposé par la Société SCCV LA ROSIERE MONTVALEZAN pour l'Ecrin Blanc est mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier **jusqu'au mercredi 8 avril 2020** inclus par voie électronique sur le site internet des services de l'État :

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Participation-du-public-a-l-elaboration-des-decisions>

Pour voir l'annonce de publicité complète,

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Participation-du-public-a-l-elaboration-des-decisions/Commune-de-Montvalezan-Projet-de-construction-de-l-ensemble-immobilier-Ecrin-Blanc>

Contact: Virginie Allut , 04 79 06 89 79

Mairie – Service à la Population

COVID 19 - Pour vos déplacements !

Attention, par décret du 23 mars 2020, un nouveau formulaire d'attestation de déplacement dérogatoire est entré en vigueur.

Il est désormais impératif d'**indiquer l'heure à laquelle commence la sortie.**

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

Pour ceux qui n'ont pas accès à des imprimantes, **nous avons agrafé des exemplaires** en libre service sur les panneaux d'affichages de la commune.

Contact : Manon Cerdan, spop@montvalezan.fr

Mairie – Office de Tourisme

Postes à pourvoir

- **Crèche**, Saison été, 1 CAP Petite Enfance
- **Spa La Rosière**, 1 praticien(ne) pour la saison d'été

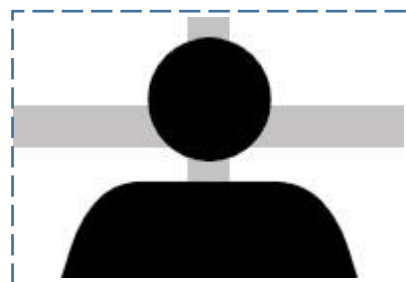


Demandez les fiches de poste détaillées à
Christelle Fraissard, rh@montvalezan.fr

Mairie – Direction

L'occasion de mieux se connaître et se reconnaître

Nous avons constaté qu'il n'est pas toujours évident de se connaître ou/et de se reconnaître. Il arrive même que nous échangions régulièrement par téléphone ou courriel sans pour autant être en mesure de s'identifier lorsque l'on se croise. Aussi, nous vous proposons de participer à la première édition de **"l'Annuaire de La Rosière"**.



Le principe : réaliser un trombinoscope des acteurs socio-professionnels exerçants sur la commune et des membres actifs des associations locales.

Profitez de ce temps de confinement,

Ecrivez à spop@montvalezan.fr, **jusqu'au dimanche 17 avril**

- Envoyez **votre photo portrait** selon le plan de cadrage ci-contre – sur fond clair, uni ou ciel ou bardage bois ou pierre
- Et indiquez à **minima** les champs suivants:
 - ✓ Nom, Prénom
 - ✓ Structure professionnelle ou associative
 - ✓ Fonction et depuis quand?
- Complétez à **votre discrétion** les éléments suivants,
 - Courriel pro , Téléphone pro
 - Date de naissance
 - Parcours d'études
 - Parcours professionnel
 - Région d'origine
 - "Hobbies"

Contact : Manon Cerdan, spop@montvalezan.fr

Mairie - Direction

Appel à candidatures – PROLONGATION DU DELAI

En raison du confinement COVID 19, le délai de candidature est prolongé jusqu'au **jeudi 30 avril, 12 heures au plus tard.**

A NOTER – les candidatures d'ores et déjà reçues en mairie sont bien prises en compte.

Vous souhaitez participer à la vie communale et intégrer l'une des instances suivantes ?

Envoyez nous un courriel à spop@montvalezan.fr en précisant votre souhait, à savoir :

- candidat(e) en tant que membre extérieur au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme ;
- candidat(e) en tant que membre extérieur au Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montvalezan ;
- candidat(e) en tant que membre extérieur au Centre Communal d'Action Sociale ;

Contact : Manon Cerdan, spop@montvalezan.fr

